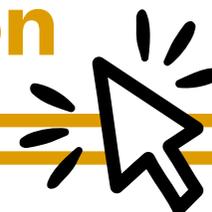
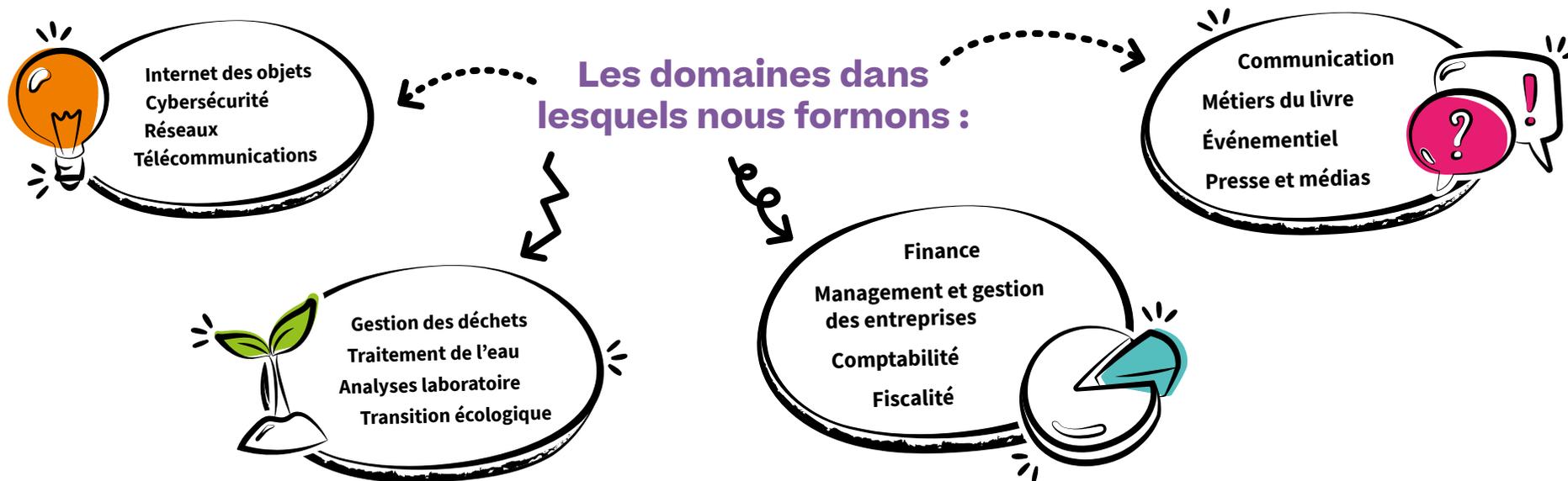


TAXE d'apprentissage 2025

Choisissez

l'IUT de La Roche-sur-Yon





Devenir PARTENAIRE ? *voici 7 bonnes raisons de le faire...*



Recrutez les talents de demain en accueillant nos stagiaires, alternants ou jeunes diplômés formés aux enjeux de votre secteur.

Déposez une offre !



Participez à nos évènements entreprise et développez votre visibilité auprès de vos futurs collaborateurs.

Participez ici !



Formez vos équipes grâce à nos programmes sur mesure, pensés pour faire monter en compétences vos collaborateurs.

Voir nos formations



Confiez vos projets à nos étudiants et bénéficiez d'un regard neuf, innovant et accompagné par nos équipes pédagogiques.



Devenez intervenant dans nos formations et transmettez votre savoir à vos collaborateurs de demain.



Participez à nos conférences et partagez votre expertise avec un public curieux et engagé.



Devenez jury et évaluez les talents de demain tout en enrichissant votre regard sur les compétences émergentes.

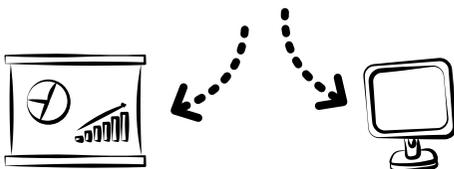
Pourquoi investir dans l'IUT de La Roche-sur-Yon ?

pour nos axes d'investissements qui ont du sens...

Les équipements pédagogiques et projets étudiants

Le renouvellement de nos équipements numériques et pédagogiques avec la Taxe d'apprentissage nous permet de garantir un enseignement de qualité et des conditions d'apprentissage, innovantes et stimulantes, en lien direct avec les exigences du monde professionnel. Elle nous permet également de soutenir les initiatives étudiantes et favoriser l'engagement à travers des projets concrets, professionnalisants et porteurs de sens.

Par exemple, le recrutement de professionnels reconnus qui interviennent régulièrement afin de renforcer le lien entre la formation académique et les pratiques actuelles du secteur.



Par exemple, le renouvellement des infrastructures nous permet de proposer des conditions de formations adéquates et offre aux étudiants la possibilité d'accéder à du matériel de TP ou d'informatique en accord avec les équipements utilisés dans les secteurs professionnels.

La recherche et le développement d'innovations

Le financement des équipements de pointe pour nos laboratoires permet à plus de 50 enseignants, chercheurs et doctorants, au sein de l'IUT de développer une recherche scientifique active dans des domaines clés (électronique, physique, télécommunication, biologie, environnement, microbiologie, sociologie, communication, robotique ...). En lien étroit avec les entreprises, nos laboratoires mènent des projets innovants à fort impact technologique, social et environnemental.

L'inclusion et l'engagement social

La Taxe d'apprentissage nous permet de nous engager pour une formation inclusive en agissant sur l'égalité des chances, le bien-être étudiant et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, sociaux et citoyens, afin de former des professionnels responsables et ouverts.



Par exemple, le recrutement des étudiants tuteurs, l'organisation d'ateliers de sensibilisations aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et le recrutement d'étudiants référents aux VSS.



Par exemple, l'organisation de campagnes de sensibilisation au tri des déchets et un investissement matériel qui favorise le tri au quotidien au sein de l'IUT.

Calendrier de la Taxe d'Apprentissage *étapes par étapes...*



au mois d'avril

Les entreprises communiquent les éléments comptables via la DSN (Déclaration sociale nominative)



1ère campagne du 26 mai au 27 juin
2ème campagne du 14 juillet au 24 octobre

Choix des établissements bénéficiaires sur la plateforme de la Caisse des Dépôts :
SOLTéa, via une connexion à Net-Entreprises



*le 5 ou le 15 mai**

Prélèvement unique du solde de la taxe d'apprentissage

*le 5 du mois pour les employeurs d'au moins 50 salariés et dont la paie est effectuée au cours du même mois que la période de travail, le 15 du mois dans les autres cas (dates d'éligibilité des cotisations sociales - article R243-6 du code de la Sécurité sociale)



1er versement au 11 juillet
2ème versement au 7 novembre

Reversement aux établissements d'enseignement bénéficiaires

**N°UAI de l'IUT
de La Roche-sur-Yon :**

0851457X

**N°SIRET de l'IUT
de La Roche-sur-Yon :**

13002974700149

IUT de La Roche-sur-Yon
18 boulevard Gaston Defferre - CS 50020
85035 La Roche-sur-Yon Cedex
www.iutlaroche.univ-nantes.fr

Contact

Chargée des relations entreprises et partenariats
relationsentreprises-iut-laroche@univ-nantes.fr
02 51 47 84 54 - 06 77 50 04 77